

## VOTRE SOUSCRIPTION EN 3 ETAPES



**Etape 1** : Toute souscription doit être réalisée après consultation :

- Des conditions générales
- Des annexes financières



**Etape 2** : Renseigner le Bulletin de Souscription en indiquant les frais de souscription qui vous sont accordés.



Attention à la rédaction de la clause bénéficiaire, à l'allocation d'actifs, aux options de gestion et aux garanties de prévoyance.



**Etape 3** : Envoyer votre Bulletin de souscription à :

**ACTIFINANCES  
40 Rue de Paradis  
75010 PARIS**

Accompagné de :

- Votre pièce d'identité en cours de validité (recto verso)
- Un chèque de votre versement à l'ordre de AVIP
- Votre RIB
- Votre justificatif de domicile

Le cas échéant :

- L'autorisation de prélèvement

### **Une question, un renseignement ? Pour toutes informations ...**

ACTIFINANCES est à votre disposition du lundi au vendredi de 9h30 à 19h00 sur rendez-vous ou par téléphone au : 01.42.88.17.87

Nous accuserons réception de votre dossier par mail.

Contrat individuel d'assurance sur la vie libellé en unités de compte et/ou en euros avec garanties optionnelles en cas de décès, garanti par les compagnies AVIP et Allianz Vie

## DEMANDE DE SOUSCRIPTION

N° P977

### IDENTITÉ DU SOUSCRIPTEUR\*

Etat civil :  M.  Mme  Mlle  
 Célibataire  Marié(e)  PACS  Veuf(ve)  Divorcé(e)  
 Nom : \_\_\_\_\_  
 Prénom(s) : \_\_\_\_\_  
 Nom de jeune fille : \_\_\_\_\_  
 Date de naissance : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 Code postal : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_  
 Courriel : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_  
 Nationalité : \_\_\_\_\_ Profession : \_\_\_\_\_

### IDENTITÉ DU CO-SOUSCRIPTEUR\* (EN CAS DE CO-SOUSCRIPTION)\*\*

Etat civil :  M.  Mme  Mlle  
 Célibataire  Marié(e)  PACS  Veuf(ve)  Divorcé(e)  
 Nom : \_\_\_\_\_  
 Prénom(s) : \_\_\_\_\_  
 Nom de jeune fille : \_\_\_\_\_  
 Date de naissance : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 Code postal : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_  
 Courriel : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_  
 Nationalité : \_\_\_\_\_ Profession : \_\_\_\_\_

\* Merci de joindre une copie d'un justificatif d'identité en cours de validité : carte nationale d'identité (recto-verso) ou passeport ou titre de séjour.

\*\* En cas de co-souscription, merci de joindre à la demande de souscription la fiche patrimoniale complétée et signée par les co-souscripteurs.

### CARACTÉRISTIQUES DE LA SOUSCRIPTION

Je soussigné(e), demande à souscrire pour une durée de ..... ans (8 ans minimum). Au terme du contrat, sauf indication contraire du souscripteur reçue par AVIP au plus tard un jour ouvré avant le terme, le contrat se proroge tacitement d'année en année aux conditions en vigueur lors de chaque prorogation.

**J'effectue uniquement un versement initial.**

Montant brut du versement initial : ..... €  
 (Minimum : 10 000 € - Minimum option « Gestion pilotée » : 50 000 € - Minimum option « Gestion déléguée » : 100 000 € si supports de type OPCVM uniquement et 300 000 € si supports de type OPCVM, actions, obligations et autres titres tels que mentionnés dans l'annexe relative aux supports éligibles au contrat et aux options).

**Je choisis d'effectuer un versement initial et des versements programmés (hors options « Gestion pilotée » et « Gestion déléguée »).**

Montant brut du versement initial (minimum 5 000 €) : ..... €  
 Montant brut et périodicité des versements programmés par prélèvement automatique :  
 ..... euros par mois (minimum 200 €) ..... euros par semestre (minimum 1 000 €)  
 ..... euros par trimestre (minimum 500 €) ..... euros par année (minimum 1 000 €)  
 Date du premier prélèvement : 05/ ..... /200 ..... \* (joindre un relevé d'identité bancaire « RIB », ou de Caisse d'Épargne « RICE », et compléter l'autorisation de prélèvement située en dernière page). Par la suite et aux dates de son choix, le souscripteur pourra effectuer des versements libres d'un montant minimum de 1 000 €.

\* Au plus tôt, 30 jours après la date d'effet du contrat.

### MODE DE RÈGLEMENT

Chèque à l'ordre d'AVIP, n° ..... tiré sur .....

Virement depuis le compte ..... au compte AVIP à la Société Générale :

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
<input type="text" value="30003"/>	<input type="text" value="05665"/>	<input type="text" value="00050972724"/>	<input type="text" value="43"/>

### CHOIX DU MODE DE GESTION ET DES OPTIONS

Je choisis le mode de gestion suivant (un seul choix possible) :

« Gestion sans option d'arbitrages automatiques » (remplir le tableau ci-dessous).

« Gestion avec option d'arbitrages automatiques » :

Dans ce cas, je choisis l'option suivante (un seul choix possible – remplir et joindre le document correspondant à l'option choisie) :

« Gestion de la performance »  « Investissement progressif »  « Limitation du risque »  
 « Rééquilibrage entre supports »  « Gestion de la performance et Limitation du risque »

« Gestion pilotée » (remplir et joindre impérativement le mandat de sélection et/ou d'arbitrage des supports ainsi que le document correspondant à l'option choisie).

« Gestion déléguée » (remplir et joindre impérativement le mandat de sélection et/ou d'arbitrage des supports ainsi que le document correspondant à l'option choisie).



## DÉSIGNATION DU(DES) BÉNÉFICIAIRE(S) EN CAS DE DÉCÈS AVANT LE TERME DU CONTRAT (suite)

Selon la répartition dans le cadre ci-après :

% de la valeur de rachat du capital constitué	Nom	Prénom(s)	Date de naissance	Lieu de naissance

A défaut de l'un des bénéficiaires nommément désignés, sa quote-part sera répartie par parts égales :

- entre les autres bénéficiaires de même rang,  
 entre ses enfants nés ou à naître, vivants ou représentés.

A défaut mes héritiers légaux.

Le souscripteur est informé que l'acceptation par le(s) bénéficiaire(s) rend irrévocable sa(leur) désignation, sauf accord préalable de celui(ceux)-ci.

\* Acte sous seing privé : acte écrit rédigé par un particulier et comportant la signature manuscrite des parties.

\*\* Acte authentique : acte écrit établi par un officier public, notamment par un notaire.

\*\*\* Ne peut être cochée en cas de co-souscription.

## DISPOSITIONS DIVERSES

**Conformément aux conditions générales, à l'exception des options « Gestion pilotée » et « Gestion déléguée », la part des versements - nets de frais sur versement, effectués à la souscription et pendant 30 jours à compter de la date d'effet du contrat - affectée aux supports libellés en unités de compte, est investie sur le(s) support(s) retenu(s) par le souscripteur dans la limite de 200 000 euros.**

**La part de ces versements excédant 200 000 euros est investie sur le support monétaire Allianz Sécurité C pendant 30 jours à compter de la date d'effet du contrat. A la fin de cette période, AVIP procède à l'arbitrage de la part excédant 200 000 euros vers le(s) support(s) initialement retenu(s) par le souscripteur. Cet arbitrage est effectué sans frais.**

**La part des versements – nets de frais sur versement, effectués à la souscription et pendant 30 jours à compter de la date d'effet du contrat – affectée au(x) support(s) en euros, est investie directement sur ce(s) support(s).**

Les versements ultérieurs sont directement investis sur le(s) support(s) retenu(s) par le souscripteur. Si pour un versement ultérieur, le souscripteur n'indique pas de répartition, le support monétaire Allianz Sécurité C est retenu pour son investissement.

**Conformément aux conditions générales, pour les options « Gestion pilotée » et « Gestion déléguée », les versements - nets de frais sur versement, effectués à la souscription, et pendant 30 jours à compter de la date d'effet du contrat - sont investis sur le support monétaire Allianz Sécurité C pendant 30 jours à compter de la date d'effet du contrat.**

**A la fin de cette période, AVIP procède à l'arbitrage des versements investis sur le support monétaire Allianz Sécurité C vers le(s) support(s) retenu(s) par le mandataire. Cet arbitrage est effectué sans frais.**

Les versements ultérieurs sont directement investis sur le(s) support(s) retenu(s) par le mandataire. Si pour un versement ultérieur, le mandataire n'indique pas de répartition, le support monétaire Allianz Sécurité C est retenu pour son investissement.

### J'ai pris acte des frais existant sur mon contrat :

- Frais à l'entrée et sur versement : 4,90% maximum du montant du versement.
- Frais de gestion sur la part des droits exprimés en unités de compte :
  - à l'exception de l'option « Gestion déléguée » : 1% maximum par an du capital constitué sur les supports libellés en unités de compte,
  - dans le cadre de l'option « Gestion déléguée » : 0,90% maximum par an du capital constitué sur les supports libellés en unités de compte.
- Frais de gestion sur la part des droits exprimés en euros : 0,90% maximum par an du capital constitué sur le(s) support(s) en euros.
- Frais d'arbitrage à l'opération : 1% du montant désinvesti avec un minimum de frais de 40 €.
- Frais d'arbitrage forfaitisés dans le cadre de l'option « Gestion pilotée » :
  - 0,20% maximum par an du capital constitué sur les supports libellés en unités de compte.
- Frais d'arbitrage forfaitisés dans le cadre de l'option « Gestion déléguée » :
  - 0,45% maximum par an du capital constitué sur les supports libellés en unités de compte.
- Frais de surperformance dans le cadre de l'option « Gestion déléguée » : 20% de la surperformance du contrat dépassant le taux de performance de référence annuel de 5% et dans la limite de 4% de la valeur de rachat du contrat à la date du calcul.

**Le souscripteur est informé que le capital constitué sur le contrat ne sera plus disponible en cas d'acceptation par le(s) bénéficiaire(s) en cas de décès, sauf accord préalable de celui(ceux)-ci autorisant les rachats et avances (article L.132-9 du Code des assurances).**

**Le souscripteur prend acte qu'AVIP ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur et leur cours de change ; la valeur des unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.**

**Si le versement est effectué à partir d'un compte ouvert au nom d'une personne différente du souscripteur, ce dernier reconnaît avoir été informé que ce paiement peut être constitutif notamment d'une donation ou d'un avantage en nature, soumis en tant que tel au régime juridique et fiscal des donations ou des avantages en nature. Le souscripteur s'engage à prendre en charge les conséquences en résultant et décharge en conséquence AVIP de toute responsabilité et de tout manquement à son devoir d'information et de conseil.**

Conformément à l'article L.112-2 du Code des assurances, la demande de souscription n'engage ni le souscripteur ni l'assureur : seules les conditions particulières constatent leur engagement réciproque. L'assureur se réserve le droit de ne pas accepter le contrat.

